

## AGENT DE COLLECTE DES DECHETS

### ***Rubriques principales :***

#### **Missions du poste :**

- Enlever et collecter les déchets ménagers et les déchets issus du tri sélectif.
- Acheminer les déchets récoltés jusqu'au lieu de stockage et/ou de traitement.
- Assurer l'entretien, le suivi et le nettoyage du matériel de collecte.

#### **Activités et tâches principales du poste :**

##### ***• Enlever et collecter les déchets ménagers et les déchets issus du tri sélectif :***

- Descendre du marche pied de la benne pour aller chercher les contenants. Récupérer les containers et les vider dans la benne à l'aide du lève-conteneur.
- Prendre seul ou à deux les poubelles, les soulever et les vider dans la benne. Ramasser les sacs plastiques isolés et les jeter dans la benne.
- Effectuer durant le ramassage un premier contrôle des déchets collectés. Refuser de collecter les déchets non-conformes aux normes et faire remonter l'information.
- Déblayer la chaussée en cas de déversement des déchets.
- Remonter sur le marche pied pour les déplacements de la benne à faible vitesse (la présence de l'agent sur le marche pieds est interdite lors des déplacements à une vitesse supérieur à 30 km/h ainsi que durant les marches arrière).
- Sensibiliser les administrés au tri sélectif de leurs déchets.

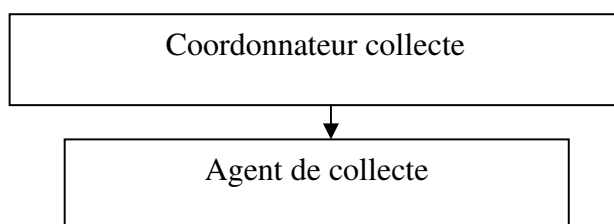
##### ***• Acheminer les déchets récoltés jusqu'au lieu de stockage et/ou de traitement :***

- Respecter les usagers, les nuisances sonores et les règles de circulation.
- Assister le conducteur dans ses manœuvres, veiller à la mise en œuvre des consignes de sécurité et prévenir les risques liés à la circulation du véhicule.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité des risques liés à la manipulation des déchets.
- Signaler à sa hiérarchie la présence de dépôts sauvages et les difficultés rencontrées pendant la tournée.
- Vider les déchets collectés dans le centre de transit.

##### ***• Assurer l'entretien, le suivi et le nettoyage du matériel de collecte :***

- Nettoyer le matériel de collecte et vérifier son bon fonctionnement. La benne à ordures doit être nettoyée et désinfectée quotidiennement (utiliser le dispositif de blocage de la porte arrière lors du lavage).
- Toute anomalie constatée doit être immédiatement signalée à la hiérarchie qui doit indiquer aux agents la conduite à tenir.
- Remplir les documents de suivi et renseigner les statistiques de tonnage...

## **Positionnement hiérarchique :**



## **Relations fonctionnelles :**

### **• En interne :**

Relations fréquentes avec le supérieur hiérarchique direct (Coordonnateur collecte) et le responsable des services techniques de la collectivité.

Relations ponctuelles avec les agents des services de la collectivité.

### **• En externe :**

Contact direct avec la population dans le cadre du ramassage.

## **Exigences requises :**

### **• Compétences techniques à acquérir :**

Connaître l'environnement de la collectivité.

Connaissance parfaite du plan de tournée de la collecte.

Connaissance des règles et consignes de sécurité liées au matériel et aux locaux.

Connaissance des règles et consignes de sécurité liées aux déchets (propriétés, toxicité et dangerosité).

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (port des chaussures de sécurité et application des gestes et postures adaptées aux missions).

Respect des règles d'hygiène et des procédures d'urgence.

### **• Compétences relationnelles :**

Savoir faire preuve d'initiative.

Etre autonome et réactif.

Sens du service public.

Agir avec courtoisie et politesse.

## **Cadre statutaire accessible :**

### **• Catégorie : C**

### **• Filière : Technique**

### **• Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux**

### **Moyens mis à disposition :**

- Equipement de protection individuelle et vêtements de travail appropriés: combinaison de travail, gants de protection contre les piqûres et les coupures, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité de classe 2, lunettes de sécurité... (*Voir le guide élaboré par le service Santé, sécurité au travail du Centre de Gestion accessible sur internet*).
- Téléphone portable, trousse de secours et extincteur.
- Equipements : matériel de chargement, caisson benne, lève-conteneur, matériel de nettoyage,...

### **Conditions et contraintes d'exercice :**

- Horaires décalés (tournées de nuit ou entre 5 H et 12H.
- Travail en extérieur par tous les temps.
- Travail au contact d'usagers.
- Risques liés aux manutentions manuelles, aux postures de travail, au port de charges lourdes et aux gestes répétitifs.
- Risques liés à la présence de déchets de différentes natures.

*"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).*

*Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.*

*L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".*

## **Parcours de formation**

**RAPPEL IMPORTANT :** Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

### **Il a pour objectif de contribuer à ce que :**

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.

- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

| Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement | Nature des formations                                                                                   | Intitulé des formations <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Phase d'intégration (3 premiers mois)                   | - Actions de remise à niveau/remobilisation                                                             | -Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                         | - Acquisition des savoirs de base ( <i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i> ) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                         | - Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales                                              | -Agent de collecte – prévention des risques professionnels (1 jour)<br>-Agent de collecte – relations aux usagers et différents acteurs (1 jour)<br>-Sensibilisation aux risques routiers (1 jour)*<br>-Utilisation des EPI (1 jour)                                                                                                    |
| Phase de stabilisation                                  | - Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation                                | -Le traitement des déchets : tri, recyclage, réglementation, communication (2 jours)<br>-Les produits dangereux (1 jour)<br>-La sécurité incendie (1 jour)<br>-Gestes et postures – prévention des risques liés à la manipulation de charges lourdes<br>-Formation sur les risques liés à la manipulation des Déchets Ménagers Spéciaux |
| Phase de consolidation                                  | - Formation pré-qualifiante ou qualifiante                                                              | -Permis C<br>-FIMO (140 heures)<br>-CAP Gestion des déchets et propreté urbaine<br>-Préparation au concours d'adjoint technique territorial                                                                                                                                                                                             |

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

| A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE : |                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| - atteindre le niveau de formation de                                       | Niveau V (CAP)                |
| - envisager l'accès au cadre statutaire de                                  | Adjoint technique territorial |

Réalisée le :

Mise à jour le :

<sup>1</sup> Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine